

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
VENDREDI 04 FEVRIER 2022**

**LIEU : HOTEL DE LA METROPOLE DE LYON**

**COMPTE RENDU DE SEANCE**

***Présents :***

M. Benjamin BADOUARD  
M. Fabien BAGNON  
M. Patrice BERTRAND  
M. Michel BOULUD  
Mme Claire BROSSAUD  
Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA  
M. Jérémy CAMUS  
Mme Gisèle COIN  
M. Raphaël DEBU  
Mme Myriam FONTAINE  
M. Stéphane GOMEZ  
M. Philippe GUELPA-BONARO  
M. Raphaël IBANEZ  
M. Jean-Pierre JOURDAIN  
M. Jean-Charles KOHLHAAS  
M. Michaël MAIRE  
M. Gaël PETIT  
Mme Emilie PROST  
M. Luc SEGUIN  
M. François THEVENIEAU  
M. Nicolas VARIGNY  
Mme Béatrice VESSILLER

***Titulaires absents :*** M. Bruno BERNARD, Mme Delphine BORBON, Mme Sylvie CARRE, M. Daniel VALERO (pouvoir à M. Raphaël IBANEZ), M. Paul VIDAL (pouvoir à M. Jean-Pierre JOURDAIN) et M. Alexandre VINCENDET.

B. Vessiller ouvre la séance du Conseil syndical. Elle constate que le quorum est atteint.

Elle propose de valider le compte rendu de la séance précédente qui a été transmis par mail.

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté.

B. Vessiller présente les points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte administratif 2021
- Affectation du résultat 2021
- Budget primitif 2022
- Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission dans le cadre d'un contrat de projet
- Présentation de la méthodologie de projet « Révision Scot »
- Point d'information sur les aides aux entreprises ZFE

## **1\_ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

---

En tenant compte des résultats des années antérieures, le résultat de clôture définitif pour 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 285 076,99 euros et un excédent d'investissement de 142 903,69 euros.

Le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation ni réserve.

***Le Conseil syndical approuve le compte de gestion et le compte de résultat 2021 à l'unanimité.***

## **2\_ AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

---

Après avoir présenté les résultats de l'exercice 2021, il est décidé de reporter l'excédent de fonctionnement pour un montant de 285 076,99 euros à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté » à la section de fonctionnement du budget primitif 2022 et de reporter l'excédent d'investissement pour un montant de 142 903,69 euros à l'article 001 « excédent d'investissement reporté » à la section d'investissement du budget primitif 2022.

***Le Conseil syndical approuve l'affectation du résultat 2021 à l'unanimité.***

## **3\_ BUDGET PRIMITIF 2022**

---

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) du 15 décembre dernier et à la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021, le budget primitif 2022 s'établit à 2 617 000,00 euros. Il est réparti de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 730 100,00 euros
- Section d'investissement : 886 900,00 euros

***Le Conseil syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 à hauteur de 2 617 000€.***

#### **4\_ CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE CHARGE(E) DE MISSION DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET**

---

Le Sepal souhaite créer un emploi non permanent pour mener à bien le projet de révision du Scot de l'agglomération lyonnaise et faire face au surplus d'activité important qu'il génère.

***Le Conseil syndical approuve à l'unanimité la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet.***

#### **5\_ PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE DE PROJET « REVISION SCOT »**

---

Il est présenté à l'ensemble des conseillers du Sepal la méthode de projet pour la révision du Scot et les principales échéances pour 2022.

#### **6\_ POINT D'INFORMATION SUR LES AIDES AUX ENTREPRISES ZFE**

---

Information est donnée à l'ensemble des conseillers du Sepal du dispositif d'aides aux professionnels votée par la Métropole de Lyon dans le cadre de la mise en place de la ZFE ; celui-ci concerne certaines entreprises des Communautés de communes de l'Ozon et de l'Est lyonnais dans les conditions définies par délibération prise le 21 janvier 2022.

\*\*\*\*\*

À l'issue de ces échanges, l'ensemble de l'ordre du jour étant épuisé, B. Vessiller lève la séance à 12h30 et donne rendez-vous le mercredi 6 juillet 2022 pour le prochain Conseil.